

REF: 20220630-CR **DATE D'EMISSION:** 07/07/2022

DATE DE LA REUNION : 30/06/2022 LIEU : Nyons REDACTEUR : CORINNE GUILLOT

OBJET: COMITE DE PILOTAGE GEMAPI (COPIL)

NOM Prénom	COMMUNE	С	Р	Α	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISIANS	Х		Χ		Χ
BAS Claude	VERCLAUSE	Χ		Χ		Χ
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	Х		Χ		Х
CHAMBON Claude	ST MAURICE SUR EYGUES	Х		Χ		Χ
CHARASSE Daniel	BENIVAY-OLLON	Х		Χ		Χ
CHAREYRE Laurent	MIRABEL AUX BARONNIES	Χ		Χ		Χ
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	Χ		Χ		Χ
CORNAND Jean-Jacques	BEAUVOISIN	Х		Χ		Χ
DAYRE Thierry	NYONS	Χ		Χ		Χ
DESSALES Jean-Luc	CONDORCET	Χ		Χ		Χ
DONZE André	BUIS LES BARONNIES	Χ		Χ		Χ
FOUGERAS Lionel	BALLON	Χ		Χ		Χ
GALLAND Denis	VENTEROL	Χ		Χ		Χ
GARAIX Roland	LA ROCHE SUR LE BUIS	Χ		Χ		Х
GARROT Paul	VERCOIRAN	Χ		Χ		X
GIRARD Elie	PROPIAC	Χ		Χ		Χ
GIREN Didier	ROUSSIEUX	Χ		Χ		X
GREGOIRE Jean-Luc	NYONS	Χ	Χ			Х
GROSSON Laurent	CCBDP	Χ	Χ			Χ
GUILLOT Corinne	CCBDP	Х	Χ			Χ
KRUGLER Nicolas	CCBDP	Χ			Χ	Χ
MOSSER Annie	PROPIAC	Χ		Χ		Χ
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	Χ		Χ		Χ
PENIGAUT Alexandre	VENTEROL	Χ		Χ		X
PEYRON Roland	MONTAUBAN SUR OUVEZE	Х	Х			X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	Χ		Χ		Х
RICHARD Eric	AUBRES	Χ	Χ			X
ROCHAS Pascale	BUIS-LES-BARONNIES	Χ	Χ			Χ
ROMEO Georges	EYGALAYES	Χ	Χ			Χ
SALIN Olivier	REMUZAT	Χ	Χ			Χ
SANCHEZ Frédéric	MONTBRUN LES BAINS	Х		Х		Χ
SOMAGLINO Claude	VINSOBRES	Χ		Х		Χ

C : Convoqué ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

ORDRE DU JOUR:

- Présentation du COPIL GEMAPI (constitution, rôle et objectif)
- Rappel réglementation GEMAPI (bloc GEMAPI / hors GEMAPI)
- Présentation cartographique des bassins du territoire
- Présentation synthétique du fonctionnement des syndicats (statuts, clés de répartition etc...)
- Bilan des actions engagées sur chaque bassin versant et plus particulièrement sur le territoire CCBDP
- Bilan et prévision des appels à cotisation
- Questions diverses

Début de réunion à 10 H 10

O. SALIN, Président de la commission I, en charge de la compétence GEMAPI et IRRIGATION, accueille les membres présents et les remercie de leur présence. Il introduit la réunion.

Le COPIL, étant constitué des Vices Présidents Territoriaux ainsi que tous les délégués de la CCBDP au sein des 4 syndicats, a pour objectif d'établir un projet de gestion GEMAPI territorial à l'échelle de la CCBDP et de définir une stratégie et une priorisation des actions en fonction des risques pour chaque bassin versant.

Il précise également qu'il y aura deux comités de pilotage par an et que le prochain aura lieu en octobre. Il laisse la parole à Corinne GUILLOT pour la présentation du PowerPoint.

Eric RICHARD demande pour le SMBVL des précisions sur les contributions liées aux autres investissements : Est-ce 30 000€ par chantier ? par an ? C GUILLOT répond qu'il s'agit de 30 000 € par opération (donc par chantier). Les 30 000€ sont répartis sur les trois EPCI (CCEPPG, CCDSP et CCRLP) et la CCBDP ne participe pas.

Une précision est demandée sur la notion d'action à intérêt global ou local retrouvée dans plusieurs clés de répartition. La réponse est apportée par C GUILLOT. Si l'opération a un bénéfice sur plus de la moitié du bassin versant, elle est considérée comme bénéfice global.

Concernant la taxe GEMAPI, L. GROSSON intervient et demande s'il est possible de connaitre le prix que payent les administrés dans les autres territoires afin de pouvoir se positionner. A titre d'information, aujourd'hui les habitants du territoire CCBDP payent environ 12€ de taxe GEMAPI.

La taxe GEMAPI doit recouvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement générées par les syndicats, au travers de l'appel à cotisation. Peut-on envisager un provisionnement pour anticiper les augmentations d'appel à cotisation dès 2025 ? Le hors GEMAPI peut-il être inclus dans le calcul du produit de la taxe GEMAPI tant que sa part reste minime par rapport au GEMAPI ou doit-il être financé par le budget général de la CCBDP ? C. GUILLOT se rapprochera de M. CANOVAS, conseiller aux décideurs locaux, pour apporter ces précisions.

L. GROSSON demande également le plan pluriannuel de travaux pour chaque syndicat ainsi qu'une matrice des risques par opération afin de prioriser les actions pour notre EPCI.

P. ROCHAS déplore l'absence des élus au sein du COPIL. La présence au minimum des élus de la CCBDP, membre au sein des bureaux des comités syndicaux, serait souhaitable.

Les prochaines réunions COPIL seront délocalisées sur les territoires. Un sondage sera peut-être effectué en amont pour définir l'horaire et la date.

Il est également proposé de mettre en place des COTECH afin de travailler par bassin versant sur les actions et leurs priorisations, avant échange en COPIL.

Concernant le volet Natura 2000, M. SALIN confirme par lecteur de la notice explicative du comité syndical du SMEA, que le syndicat a été désigné structure animatrice pour les 3 ans à venir. M. PEZ, Président du SMEA, a également été désigné Président du COPIL Natura 2000 de l'Aygues

Décision du COPIL:

- ⇒ Préparer un document de synthèse pour apporter les précisions suivantes :
 - Masse salariale des syndicats, nombre d'employés
 - Lexique GEMAPI avec tous les sigles pour que tout le monde puisse avoir le même langage, et une hiérarchisation des plans et actions en matière GEMAPI (SDAGE, SAGE, PGRE etc.)
 - Organigramme de chaque syndicat (président, directeur ...), avec le nom des membres CCBDP et leur fonction.
 - Rappel sur classification des digues :

Classe C de 30 à 3 000 personnes Classe B de 3 001 à 30 000 personnes Classe A au-delà de 30 000 personnes

- ⇒ Etablir une note sur la taxe GEMAPI en lien avec les syndicats et la DGFIP
- ⇒ Prochain COPIL en octobre

Fin de la réunion : 12 H 10

Président de la commission I

Olivier SALIN,

Le Président, Thierry DAYRE

